

## DECLARATION FSU Snutefe au CTM Travail du 16 Juillet 2019

Madame la Ministre,

**Vous êtes à la tête d'un ministère en perpétuelle réorganisation.** Notre syndicat a longtemps protesté contre ces bouleversements qui n'étaient justifiés par aucun bilan inscrit dans la durée. Nous avons pensé qu'il pouvait s'agir d'une carence d'analyse de la part d'une élite élevée hors sol. Nous avons donc essayé d'expliquer à tous ces ministres du travail, par ailleurs interchangeable, que l'action de notre ministère, menée dans la stabilité et la sérénité, est essentielle pour la cohésion sociale, la lutte contre l'exploitation humaine et contre la relégation sociale.

**Avec une continuité exemplaire et soutenues par les mêmes éléments de langage, les réformes se sont poursuivies depuis plus de 10 ans avec pour seul objectif la baisse globale des effectifs et la réduction des missions.** Aujourd'hui une énième ré-organisation des services de l'État nous est présentée, sans aucune analyse identifiant la plus-value, par rapport à l'existant, que celle-ci serait susceptible d'apporter au service rendu à l'utilisateur. Elle piétine encore un peu plus les cultures professionnelles et les garanties d'égalité de traitement des citoyens. Singulièrement, pour notre ministère, cette réforme, c'est le début de la fin, avec la perte de ses services départementaux, façonnés par plusieurs décennies d'histoire sociale depuis 1906, et au moment où l'on fête le centenaire de l'OIT. À coup sûr, il s'agit d'une séquence peu glorieuse pour le pouvoir politique.

**La numérisation est devenue le canal obligé de la relation avec l'administration.** Malgré les alertes du défenseur des droits sur les conséquences de la fracture numérique pour l'accès aux droits, la mise en place du tout numérique s'accélère. Comme dans d'autres administrations et opérateurs de l'Etat, Pôle Emploi par exemple, nos services de proximité sont en train de se bunkériser faute d'avoir les moyens nécessaires pour fournir un service public gratuit et accessible à tous.

Aujourd'hui notre syndicat ne pense plus qu'il s'agit d'une carence de diagnostic de la part du gouvernement et du ministère du travail. Nous sommes persuadés, et nous le dénonçons, **qu'il s'agit d'organiser volontairement le chaos dans le service public**, le fameux chaos destructeur, corollaire de la rupture brutale érigée en doctrine d'action.

**La situation des services renseignement est un bon exemple de cette recette.** D'abord il faut réduire drastiquement les effectifs. A cet égard les chiffres qui nous ont enfin été communiqués hier sont parlants : - 127 agents chargés de renseignements de 2009 à 2018, soit une réduction de 22 % en 9 ans ! L'objectif est de générer de la surcharge intenable. Ensuite il faut arriver avec la solution miracle qui consiste à ne recevoir que sur rendez-vous. Résultat : au moins 30% de baisse du service rendu au public et renvoi de ce dernier vers le numérique.

**Il en est de même concernant les possibilités d'action de l'inspection du travail :** toujours au vu des derniers chiffres communiqués, le nombre total d'inspecteurs et de contrôleurs chargés du contrôle des entreprises a subi une baisse de 351 agents, soit 15 % de réduction, entre 2010 et 2018.

Pourtant, n'a-t-on pas entendu les pouvoirs publics tout récemment, indiquer que l'objectif de réduire les effectifs de fonctionnaires d'État de 50 000 postes d'ici la fin du quinquennat n'était plus d'actualité ? **Ne serait-il pas opportun de garder les moyens d'intervention de l'État en faveur des plus faibles ?**

**L'objectif poursuivi par l'organisation de ce chaos, est de priver volontairement les services publics des moyens de leur efficacité.** Il est question, à partir d'une conception d'un service public à la française, gratuit et accessible à tous, financé par la solidarité citoyenne de l'impôt, de passer à la modélisation d'un service dit d'intérêt général, cher aux libéraux qui pilotent l'Europe. L'Etat n'assurera plus que de manière partielle, ce service d'intérêt général, réduit comme peau de chagrin. Au lieu d'investir dans les moyens des missions qui devraient rester des services publics gratuits, il abandonnera la satisfaction de la légitime demande sociale à la voracité des entreprises privées dominantes qui monnayeront leurs services et enrichiront leurs actionnaires.

**Dans ce ministère,** Nous sommes donc réduits à passer d'un code du travail protecteur des salariés à la mise en œuvre d'actions prioritaires qui relèveraient d'un intérêt général dont la définition n'est jamais débattue.

Pour exemple : les gouvernements français successifs ont accepté la PSI dont l'effet, évident et prévisible, était de tirer vers le bas l'ensemble des conditions de travail et de salaire ; il nous est maintenant demandé, prioritairement, d'aller faire semblant d'éteindre l'incendie volontairement allumé au sein de l'UE...

**Plus généralement** Pour masquer aux yeux du public les effets délétères de ces réformes successives, des actions de communication sont lancées, comme par exemple l'annonce de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Des conférences régionales des acteurs sont organisées sous l'égide de la préfecture de région et de la DRDJSCS. Mais, derrière cette apparente mobilisation, rien n'est prévu pour faciliter l'accès au droit commun des personnes les plus fragilisées : la « fracture numérique » génère de l'exclusion, elle est directement la conséquence des choix de gestion des services de l'État.

**Pour ce qui concerne la réforme au niveau des départements, on rajoute à la confusion des rôles entre services, l'illisibilité** et on donne les clés aux préfets omnipotents. Par contre, aucune indication ou aide à la résolution des problématiques que cela génère : Rien ... alors que l'on nous a indiqué la nomination des préfégulateurs à compter du mois de septembre 2019.

**L'impréparation est telle** que le ministère de l'éducation demande un report au 01 janvier 2021 pour l'intégration des services jeunesse et sports dans ses services départementaux et régionaux.

**Dans ce contexte de mise en œuvre du chaos, comment s'étonner du fonctionnement du dialogue social au sein de notre ministère.** Les compétences de la DRH existent mais elles ne sont mobilisées que pour décrédibiliser le rôle des syndicats en ne communiquant pas les informations obligatoires aux points d'information et de consultation du CTM. La menace de sanction disciplinaire pour avoir obtenu et transmis des informations qui auraient dû être communiquées au CTM montre un mépris assez profond des organisations syndicales et à travers elles de l'ensemble des agents.

Notre syndicat n'est pas surpris de la faiblesse des informations communiquées par l'administration puisque celle-ci accompagne à la fois le démantèlement du ministère du travail et la mise au pas d'une forme de syndicalisme qui honore ce ministère.

**Madame la ministre,** c'est au moment où le démantèlement, occulté mais inéluctable, de votre ministère et de ses missions protectrices que vous daignez enfin présider l'instance de concertation avec les représentants des agents... c'est pour notre syndicat FSU lourd de signification...

